



Pôle développement
Direction du développement et de l'aménagement territorial
Sous-direction aménagement et transition écologique
Affaire suivie par Christophe MADEGARD
☎ : 05.44.00.16.36
Réf. PDEV/DDAT/SDATE/2023/n° *1222/00088*

Monsieur Guillaume GUERIN
Président de la Communauté urbaine
Limoges Métropole
19, rue Bernard Palissy
87031 LIMOGES CEDEX 1

Limoges, le 24 OCT. 2023

Objet : Projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne.

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le dossier de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune du Palais-sur-Vienne portant sur la modification du zonage et de l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) d'un ancien site industriel, par ailleurs desservi par une voirie communale.

J'attire votre attention sur l'importance de veiller au maintien de la perméabilité des sols dans votre projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur ce site, conformément à l'objectif de zéro artificialisation nette fixé par la Loi climat et résilience.

En dehors de cette précision, le projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de la Commune du Palais-sur-Vienne n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LEBLOIS